

Val d'Isère

savoie



Mémoire du Diplôme DESA juin 2010
Directeur du mémoire : Andri Gerber

Maxime Cottard

Préambule

- 1 - Situation et présentation de la commune
- 2 - Contexte historique
- 3 - Accessibilité
- 4 - Situation administrative
- 5 - Historique du PLU
- 6 - Présentation de la procédure de révision du PLU
- 7 - Contenu du PLU

Diagnostic Socio Economique

- 1 - Analyse Démographique
- 2 - Habitat et Logement
- 3 - Activité économique
- 4 - Le tourisme
- 5 - Equipement, services et associations
- 6 - Déplacements et stationnement
 - 6.1 - Les transports et déplacements
 - 6.2 - Le stationnement

Les Risques Naturels

- 1 - Risques d'origine géologique
 - 1.1 - Le risque sismique
 - 1.2 - Le risque de mouvements de terrain
 - 1.3 - Les affaissements et les effondrements
 - 1.4 - Les glissements de terrain
 - 1.5 - Les chutes de pierres et de blocs, écroulements
 - 1.6 - Les coulées boueuses
 - 1.7 - Les érosions de berges
- 2 - Les risques d'origine climatique
 - 2.1 - Les risques d'inondation
 - 2.2 - Les risques d'avalanche

Préambule



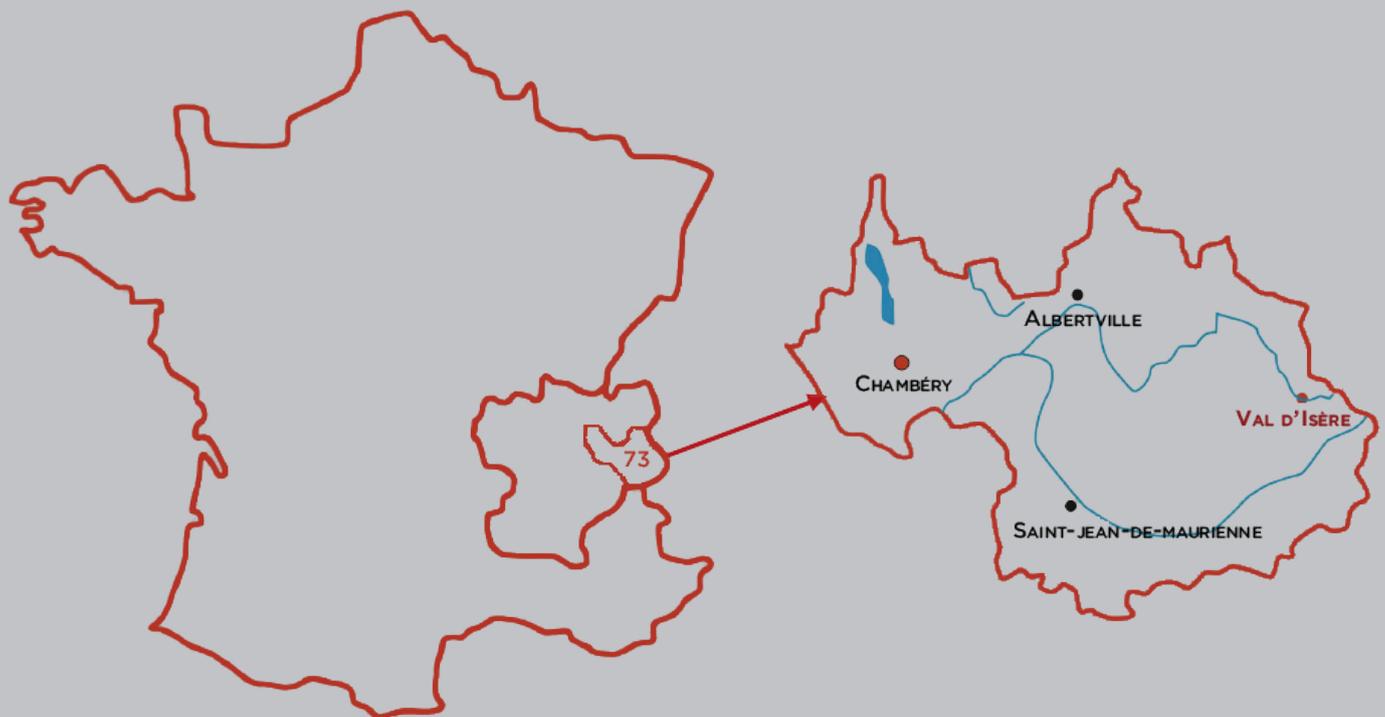
1 - Situation et présentation de la commune

La commune de Val d'Isère est située dans la vallée de l'Isère, la Tarentaise (département de la Savoie), en limite nationale avec l'Italie.

Elle partage avec sa commune voisine Tignes l'Espace Killy, reconnu comme l'un des plus beaux espaces de ski au monde, notamment grâce à son cadre naturel exceptionnel.

Son territoire s'étend sur 9 400 hectares, s'étageant de 1850 m (altitude du village) à 3500 m et faisant ainsi figurer Val d'Isère parmi les plus grandes communes françaises.

En 2005, la commune compte 1732 habitants, soit une densité de 18 habitants par km².



2 - Contexte historique

« Val d'Isère ou l'histoire d'un petit village devenu station de ski

Il était une fois, en 1920, un petit village niché au creux d'une vallée. Ce village vivait au rythme des saisons. Ses habitants «hibernaient», engourdis sous la neige pendant 8 mois de l'année et profitaient de la courte période d'été pour «aller aux champs», broder des ouvrages de dentelles ou produire des fromages... Cette vie rude ne laissant que peu d'avenir aux jeunes, le village perdait peu à peu ses habitants... C'est alors qu'apparut la mode des vacances aux sports d'hiver.

Val d'Isère profita alors de plusieurs facteurs favorables :

Sa première chance fut son site, considéré dès 1930 comme l'un des plus favorables à la pratique du ski : longue durée d'enneigement, bonne exposition des pentes, champs de neige nombreux et étendus.

Sa deuxième chance fut la construction de la route de l'Iséran, inaugurée en 1937 par le président Albert Lebrun, qui eut pour effet d'ouvrir la vallée et de créer un courant de circulation entre Bourg St Maurice et l'Italie durant l'été.

La troisième chance de Val d'Isère fut l'acharnement de quelques passionnés tels que Charles Diebold ou Monsieur et Madame Jacques Moufliier qui, soutenus par le Maire de l'époque M. Nicolas Bazile, employèrent toute leur énergie pour faire du village de Val d'Isère une station de renommée internationale.

Mais il ne suffit pas d'un coup de baguette magique pour mettre en place toute l'organisation et les infrastructures indispensables à l'existence et à la pérennité d'une station de sports d'hiver.

En effet, il fallut partir d'une situation cadastrale morcelée, d'une commune ne disposant ni d'eau, ni d'électricité et encore moins d'une route accessible, combattre à la fois l'altitude, le climat, l'isolement, compter avec les vieilles coutumes et prévoir à long terme le développement de la station et de son équipement.

C'est donc lors de l'après-guerre que Val d'Isère devint réellement opérationnelle et prête à accueillir des clients venus du monde entier. Les infrastructures étaient là, les paysans étaient devenus hôteliers ou commerçants. Et le petit village se transforma en une station de sports d'hiver tout en gardant ses hameaux et ses traditions.

Dès lors, les clients affluèrent et Val d'Isère bâtit peu à peu sa notoriété internationale entre autre grâce à son domaine skiable d'exception et à son village accueillant. Durant les années 1980, sous l'impulsion de M. André Degouey, maire du village, Val d'Isère entreprend de faire «peau neuve» et le programme s'intensifie en vue des Jeux Olympiques de 1992. Le centre de la station est totalement réorganisé et de nouvelles constructions voient le jour.

Aujourd'hui, Val d'Isère concentre toujours ses efforts sur la qualité du village et du domaine skiable. »

Quelques dates :

Hiver 1931-1932 :	Première «saison d'hiver» Ouverture d'un hôtel (hôtel Parisien) pour Noël et Pâques Création de l'école de ski.
Hiver 1933-1934 :	Création du Premier remonte-pente «le Rogoney»
Hiver 1934-1935 :	Création du Syndicat d'initiative
Hiver 1937-1938 :	Création de la Société des Téléphériques de Val d'Isère
Hiver 1991-1992 :	Jeux Olympiques d'hiver
Hiver 2008-2009 :	Championnats du monde de ski alpin

3 - Accessibilité

La commune de Val d'Isère est située à :

- 695 Km de Paris,
- 220 Km de Lyon,
- 134 Km de Chambéry,
- 86 Km d'Albertville,
- 30 Km de Bourg-Saint-Maurice.

Par la route

La desserte de la commune par la route peut se faire par l'Autoroute A43 sortie Albertville, d'où l'on rejoint, après une 2x2 voies jusqu'à Moutiers, la D902 direction Bourg-Saint-Maurice.

Les cols Alpains ouverts en été sont le Petit St Bernard, l'Iseran et le Mont Cenis.

Par le train

Chaque jour, de nombreux trains desservent la gare de Bourg St Maurice, localisée à 30 Km de Val d'Isère.

Par les transports en commun

La liaison entre Bourg St Maurice et Val d'Isère est possible en un bus ou en taxi.

Trajet de la Gare de Bourg St Maurice à Val d'Isère prend environ 45 min en voiture et 1h10mn en bus.

Par avion

L'aéroport international de Genève - Cointrin est à 224 Km et celui de Lyon Saint Exupéry à 220 Km.

Les aéroports secondaires de Chambéry (130 Km) et Annecy (190 Km) sont plus proches.



4 - Situation administrative

La commune de Val d'Isère appartient au canton de Bourg-Saint-Maurice (regroupant 8 communes, périmètre en bleu sur la carte ci-dessous), dont le chef-lieu est distant de 30 Km.

La préfecture du département de la Savoie, la ville de Chambéry, est distante de 134 Km.

La sous-préfecture, Albertville, est située à 86 Km de Val d'Isère.

Les communes limitrophes de Val d'Isère sont :

- Bonneval-sur-Arc,
- Bessans,
- Termignon,
- Tignes.

Intercommunalité : la Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Créé en 1973, le SIVOM de Haute Tarentaise regroupe les 8 communes du canton de Bourg Saint Maurice. Il s'occupe de la gestion des déchets, de la coordination gérontologique, du service jeunesse, de divers équipements, du tourisme. La structure emploie actuellement une vingtaine de personnes.

Depuis le 1er janvier 2007, le SIVOM est devenu une Communauté de Communes, avec les mêmes membres.



5 - Historique du PLU

Le POS initial a été approuvé par arrêté préfectoral le 09 août 1990.

Ce dernier a été modifié à plusieurs reprises :

- 1ère modification approuvée le 24 janvier 1992,
- 2ème modification approuvée le 5 novembre 1992,
- 3ème modification approuvée le 12 décembre 1994,
- Révision simplifiées 1 à 4 approuvées le 26 décembre 2005
- 4ème modification approuvée le 4 mai 2006.

Les élus de Val d'Isère ont proposé une nouvelle révision du Plan d'Occupation des Sols, qui implique son passage en Plan Local d'Urbanisme.

6 - Présentation de la procédure de révision du PLU :

Le Conseil Municipal de la commune de Val d'Isère, par une délibération du 30 avril 1998, a décidé de procéder à la révision de son Plan d'Occupation des Sols, impliquant son passage en Plan Local d'Urbanisme.

La révision du POS et son passage en PLU ont pour objectif de réactualiser le document d'urbanisme de la commune afin d'intégrer l'évolution de celle-ci, mais également de permettre une meilleure coordination et complémentarité entre les différents hameaux de la commune.

Le PLU constitue le document de base de la planification. Il permet la définition d'une politique locale d'urbanisme avec un double objectif d'aménagement et de protection des espaces.

Ce document, qui régit l'utilisation des sols, s'inscrit à la base d'une hiérarchie de normes nationales ou régionales avec lesquelles il se doit d'être compatible.

Le PLU est élaboré ou révisé sous la responsabilité de la commune, avec l'assistance d'un bureau d'étude en urbanisme et en association avec l'Etat et d'autres personnes publiques.

Elaboré pour une échéance moyenne de 5 à 10 ans, le PLU constitue un document qui doit pouvoir évoluer en même temps que le contexte et les besoins de la commune.

7 - Contenu du PLU :

Le PLU, selon l'article R 123-1 du Code de l'Urbanisme ; doit comporter les cinq éléments suivants :

- Un rapport de présentation (article R 123-2 du Code de l'Urbanisme),
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (article R 123-3 du Code de l'Urbanisme),
- Des Orientations Particulières d'Aménagement (article R 123-3.1 du Code de l'Urbanisme)
- Un règlement (article R 123-4 du Code de l'Urbanisme),
- Des documents graphiques (articles R 123-11 du Code de l'Urbanisme),
- Des documents annexes (article R 123-13).

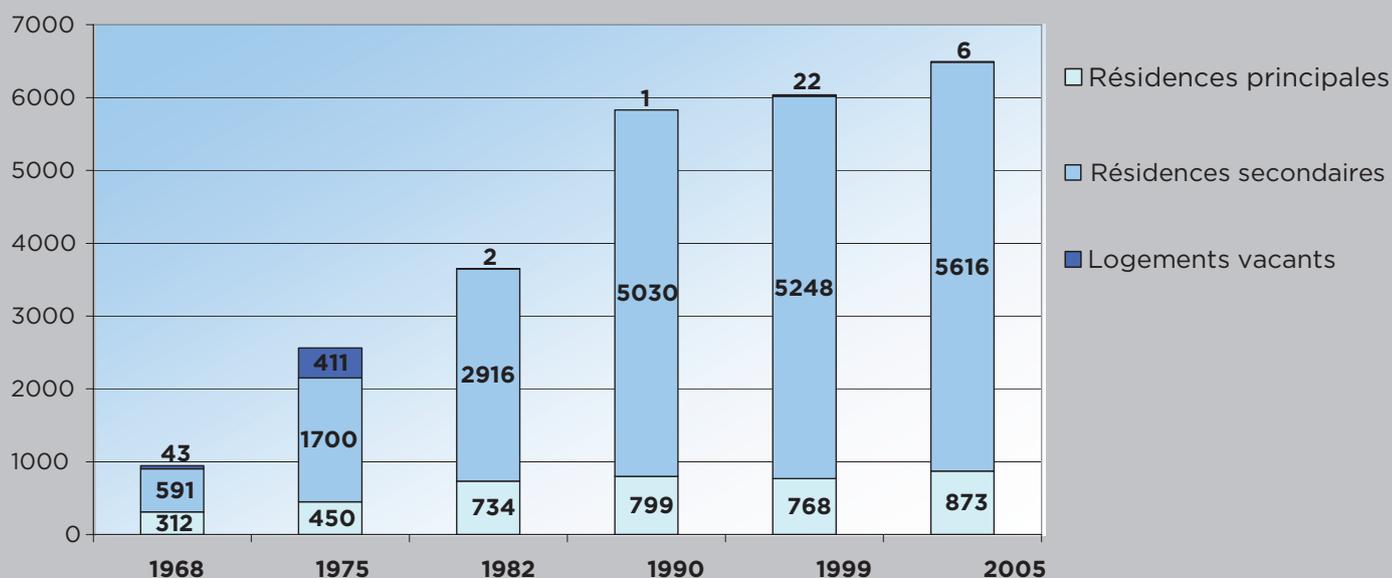
Diagnostique socio-économiques



1 - Analyse Démographique

Val d'Isère accueille une population relativement jeune qui a su accompagner les différentes phases de développement de la station depuis 40 ans et a su amortir les migrations négatives effectives depuis les années 1980. La croissance la plus importante, celle du solde migratoire, est à l'origine de celle des autres indicateurs, et a permis de limiter le déclin démographique des dernières années.

Ce dynamisme est à corréliser avec la caractéristique de station touristique de la commune. Mais si son développement démographique semble assuré pour les années à venir grâce à une population relativement jeune, l'enjeu sera de maintenir une attractivité des jeunes actifs pour éviter un vieillissement de la population qui entraînerait un déclin démographique.



2 - Habitat et Logement

Le parc de logements de Val d'Isère a suivi le développement de la station de sports d'hiver. Aujourd'hui, la commune compte un parc de logements relativement récent, bien équipé, adapté aux caractéristiques de ses occupants : petits logements pour des ménages de moins de 3 personnes et une population active jeune mais qui peine à assumer son stationnement et a du mal à lutter contre la spéculation foncière qui sévit dans toutes les grandes stations touristiques.

En effet, le marché de l'accession en résidence principale est de plus en plus pénalisé. Le développement du parc locatif privé s'en trouve entravé, les bailleurs publics et sociaux n'arrivent pas à assurer les besoins en logements à loyers modérés pour les actifs de la station, la rotation des occupants des logements, principalement locatifs, se ralentit.

3 - Activité économique

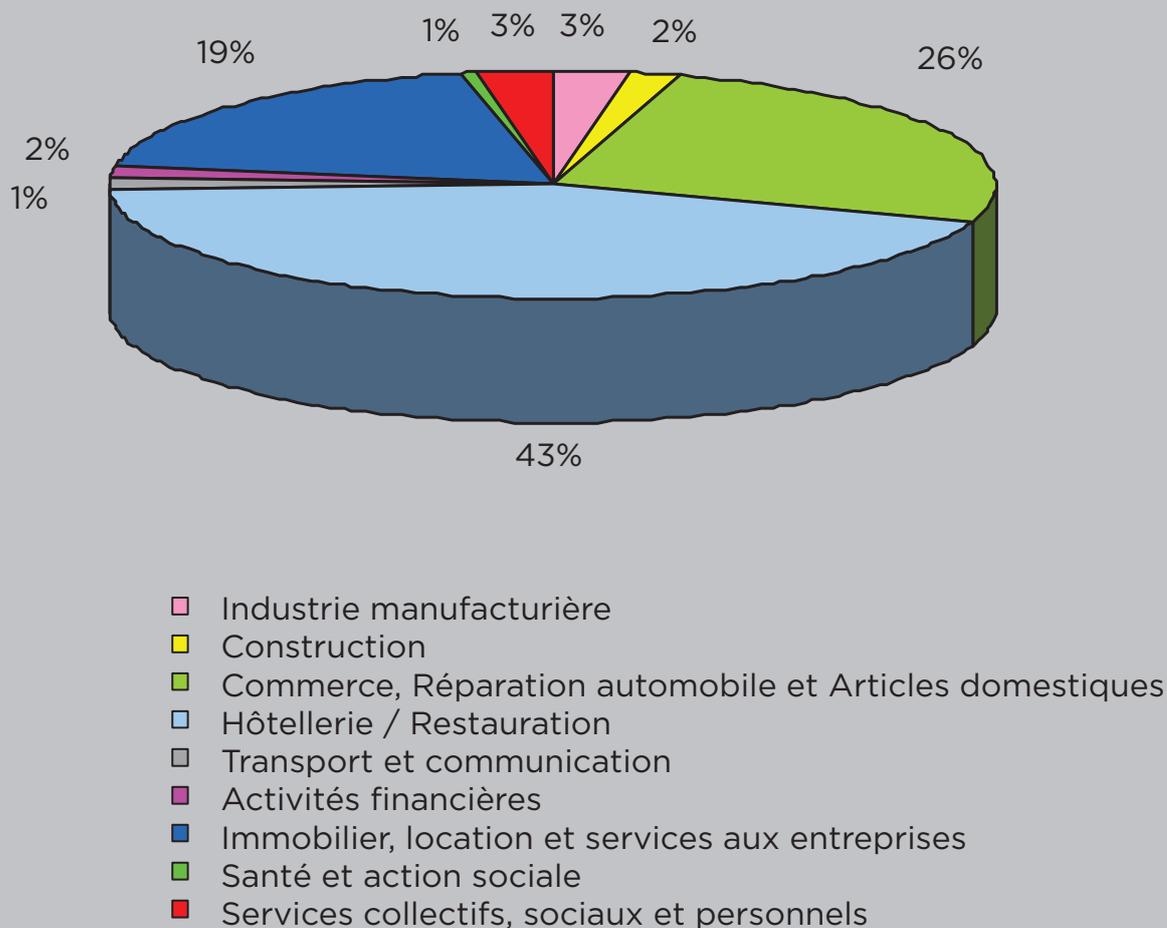
La population active de Val d'Isère est caractérisée par la vocation touristique, non seulement de la commune, mais aussi de la plupart des autres communes de la Haute Tarentaise :

- Un emploi communal dynamique tourné vers le tourisme : près de 95% des emplois sont dans le secteur tertiaire, essentiellement représenté par l'économie touristique
- une forte proportion de contrats à durée déterminée (près de 50%)
- un taux de chômage très faible
- une forte proportion de salariés - secteur tertiaire

En saison hivernale, la station compte près de 5000 emplois saisonniers. La difficulté réside dans le fait que de plus en plus de travailleurs ne peuvent se loger sur la commune, en raison de la hausse immobilière générale.

- Les activités commerciales, artisanales et industrielles

Le profil économique de la station avalaine en 2005



Le profil économique de Val d'Isère est caractéristique des stations de sports d'hiver. On note une forte part d'activités hôtelières, de restauration et de commerces, malgré une baisse significative depuis une vingtaine d'années. Les activités liées à la gestion du parc immobilier sont également très présentes.

Les commerces offrent un panel varié avec cependant une forte part d'activités liées à l'activité ski, comme les magasins de sports et d'équipement de matériel, mais aussi une bonne représentation des commerces de proximité généraux : épicerie, boulangerie, boucherie, banques, magasins d'équipement de la maison, vêtements, garage.

La majorité des commerces sont regroupés sur le centre station, avec un pôle satellite sur la Daille.

Les activités hôtelières et de restauration sont représentées sur tous les pôles urbains de la commune.

Inventaire des activités commerciales sur Val d'Isère

Ameublement	4
Linge de maison - vaisselle	5
Antiquités - artisanat	5
Galerie d'art	2
Bijouterie	1
Cadeaux - souvenirs	14
Coiffure (+ coiffeurs à domicile)	1
Droguerie	3
Electroménager...	2
Fleuriste	1
Librairie	1
Tabacs	3
Photographes	3
Vêtements - sports	47
Lingerie	1
Fourrures - cuir	2
Chaussures - maroquinerie	12
Maisons de la presse	2
Instituts de beauté - Parfumeries	6
Bars-restaurants	56
Agences immobilières	6
Restaurants d'altitude	11
Ecoles de ski	13
Restauration à domicile	3
Moniteurs indépendants	24
Restauration rapide	12
Artisans - dépannage	5
Nights-clubs	17
Plomberie - chauffage - électricité	1
Alimentation générale	10
Blanchisserie - pressing	2
Salons de thé	6
Clé minute	2
Traiteurs	5
Lavomatique	3
Chocolateries - confiseries	3
Informatique	1
Boulangeries	3
Banques	5
Pharmacies	2
Garage	1
Station service	1



4 - Le tourisme

La station touristique de Val d'Isère offre des prestations de qualité indéniables à ses clients.

La qualité du domaine skiable, attrait majeur, est établie depuis plusieurs années maintenant.

Compte tenu de l'équilibre atteint, le domaine skiable équipé de Val d'Isère n'a pas vocation à s'étendre hors de ses limites actuelles. Sa fréquentation demeure stable depuis plusieurs années. Son organisation, en 3 massifs principaux, permet une offre « skis aux pieds » aux résidents sur la quasi-totalité de la station. L'enjeu aujourd'hui demeure d'adapter l'offre de ski aux attentes et aux besoins de la clientèle : un niveau technique adapté, un enneigement garanti, une efficacité des remontées mécaniques, tant pour les départs que pour les retours.

Une des préoccupations majeures des grandes stations de Savoie est la sortie régulière de certains lits marchands du circuit commercial, ce qui pose des problèmes de maintien de l'équilibre économique des sites.

Val d'Isère est victime de ce phénomène : on assiste chaque année à des restructurations et transformations d'hôtels en appartements, à la reprise d'appartements par leurs propriétaires pour leur usage personnel à l'échéance des baux commerciaux des résidences de tourisme, à la réquisition de lits touristiques pour loger le personnel saisonnier, ce qui contribue à diminuer la fréquentation de la station.

Cependant, les hôteliers de la station ont réalisé d'importants efforts de requalification de leurs établissements, qui ont engendré une véritable montée en gamme, permettant ainsi de fidéliser la clientèle, notamment étrangère, mais aussi d'élargir l'origine de cette clientèle, avec notamment un développement de la clientèle aisée russe.

Afin d'améliorer la qualité de son parc immobilier touristique, Val d'Isère a mis en place une Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, pour inciter les propriétaires de « volets clos » à réhabiliter leur bien en échange d'une mise sur le marché de la location.

Néanmoins, ce dispositif est peu suivi par les propriétaires. La commune accompagne l'amélioration qualitative de l'offre d'hébergement touristique par la recherche d'une mise en valeur du cachet de village traditionnel et des espaces publics de déambulation piétonne.

La difficulté de mener une saison estivale à 1 800 m d'altitude, du fait des conditions climatiques peu favorables, se retrouve sur Val d'Isère, avec des saisons qui diminuent en termes de fréquentation, malgré la diversité des activités et événements proposés. Cette tendance est défavorable aux gérants des lits commerciaux qui hésitent de plus en plus à maintenir leur structure ouverte au cours de la période estivale.

5 - Equipement, services et associations

La commune possède des équipements adaptés à ses activités, à sa population, tant touristique que permanente, et à ses besoins. La forte activité touristique permet d'offrir à la population permanente un niveau d'équipements publics, culturels et sportifs très varié.

Les handicaps liés notamment à l'éloignement géographique sont palliés, tant pour les personnes âgées que pour les élèves scolarisés du secondaire, par des actions dynamiques de la part de la collectivité et de ses habitants.

A noter cependant une forte concentration des équipements au centre de la station entraînant une absence d'équipements à La Daille et au Fornet.



6 - Déplacements et stationnement

6.1 - Les transports et déplacements

L'accessibilité à la station est favorisée par une multiplicité des moyens de transport (2x2 voies, TGV, Thalys, Eurostar sur Bourg Saint-Maurice, compagnies aériennes «Low-cost» rendant tout voyage en Europe abordable et favorisant la multiplication des séjours touristiques.

L'accès à la station : le trafic routier

« La station est desservie par la RN 90 jusque Moûtiers puis la RD 902 qui relie Bourg Saint Maurice au col de l'Iseran. L'hiver, cet itinéraire fermé place la station en extrémité de la vallée de l'Isère.

A hauteur de Moûtiers, le niveau du trafic lors des migrations hivernales est toujours très élevé (plus de 33 000 véh/j à la montée comme à la descente).

La hausse moyenne de 24% en 10 ans n'est cependant pas la même qu'il s'agisse :

- du week-end le plus chargé,
- de la journée la plus chargée,
- des différents accès aux stations,
- et également du jour de la semaine.

On notera particulièrement la stagnation du samedi et la progression du vendredi.

Le réseau routier se rapproche de plus en plus de ses capacités maximales et les seules vraies marges de manoeuvre pour un développement des séjours touristiques de la vallée résident dans l'étalement des arrivées et départs aux stations. »

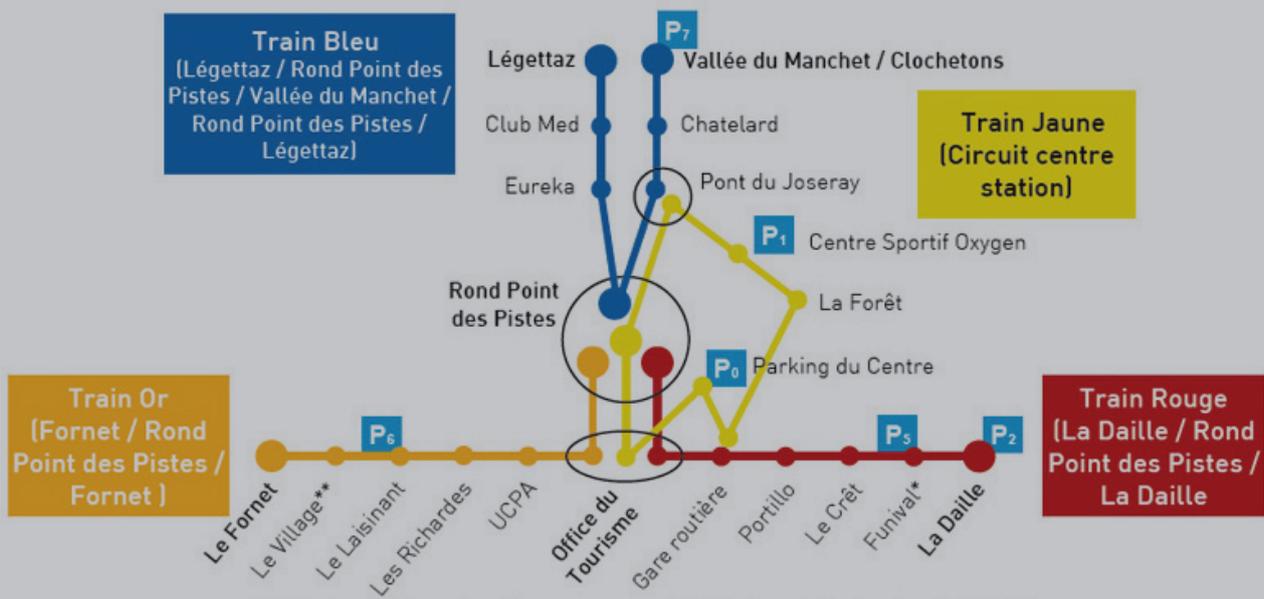
Transports en commun

Le premier service de navettes sur la station a débuté vers 1946/47, avec un transporteur privé qui assura le service jusqu'en 1974. Le but à l'époque était d'amener les skieurs qui descendaient sur La Daille jusqu'au téléphérique de Bellevarde. Le service était alors payant.

Aujourd'hui surnommées train rouge, train vert & train bleu, le service de navettes, géré par la STVI, permet de se déplacer gratuitement dans la station (accessible à tous, skieurs et non skieurs). Le parc compte 16 bus articulés et 6 bus simples.

Il assure le bon fonctionnement du domaine skiable, favorisant les liaisons inter massifs plutôt malaisées sur le domaine propre.

La fréquence de ses passages, en haute saison, lui offre une efficacité maximale. Le service connaît sa plus forte fréquentation en fin de journée, lors des retours station, particulièrement de La Daille (retour pistes le plus accessible) vers le centre station.



Arrêts des navettes de Val d'Isère

Le trafic automobile interne

L'axe majeur de desserte de la station, et donc le plus fréquenté, demeure la RN 902. Il traverse le centre station et dessert la rue commerçante principale. Il assure la principale liaison entre les deux extrémités urbaines de la commune, La Daille et le Fornet, et le centre station.



6.2 - Le stationnement

La station dispose de 1 700 places de parking couvert et 520 places découvertes. Néanmoins, un déficit de l'ordre de 1 250 places sur l'ensemble de la station a été relevé.

Une étude lancée en 2004 par la commune a permis d'analyser les dysfonctionnements de l'offre de stationnement sur la station, identifiant des lieux-clés où les usages stratégiques posent des problèmes de stationnement :

- la remise des clés dans les agences immobilières de l'avenue centrale,
- la livraison des commerces,
- la gare routière qui favorise les conflits de véhicules de tailles différentes (voitures, taxis, bus),
- l'accès aux parkings publics,
- les écoles et la crèche avec le stationnement ponctuel nécessaire aux parents...

Le problème du stationnement ne s'avère pas exclusivement lié à un déficit de places mais surtout aux flux et à l'organisation générale de la station.

L'étude a conclu à aménager la station en deux temps :

- la nécessité d'aménager un équipement central dans lequel s'organiserait :
 - un parking de stationnement longue durée,
 - un espace d'échange gérant les arrivées des véhicules légers, des bus des tours operators, des véhicules de livraisons, des bus, taxis et navettes pour limiter l'usage de la rue centrale,
 - un équipement d'accueil en réponse aux préoccupations liées à la remise des clés.
- la création de parcs de stationnement à court terme permettant de résorber le déficit constaté et de mettre en place une politique d'aménagement des espaces publics par une libéralisation des espaces extérieurs.

L'accessibilité de la station tend vers une problématique de saturation de l'unique route d'accès, qui conduit à mener une réflexion sur une alternative aux formules de séjours à la semaine, particulièrement de samedi à samedi, afin de fluidifier la circulation.

En matière de circulation et de stationnement internes, la commune a pris des dispositions face au développement de l'automobile et des contraintes d'espace et d'enneigement. La circulation des piétons est privilégiée dans le centre de la station.

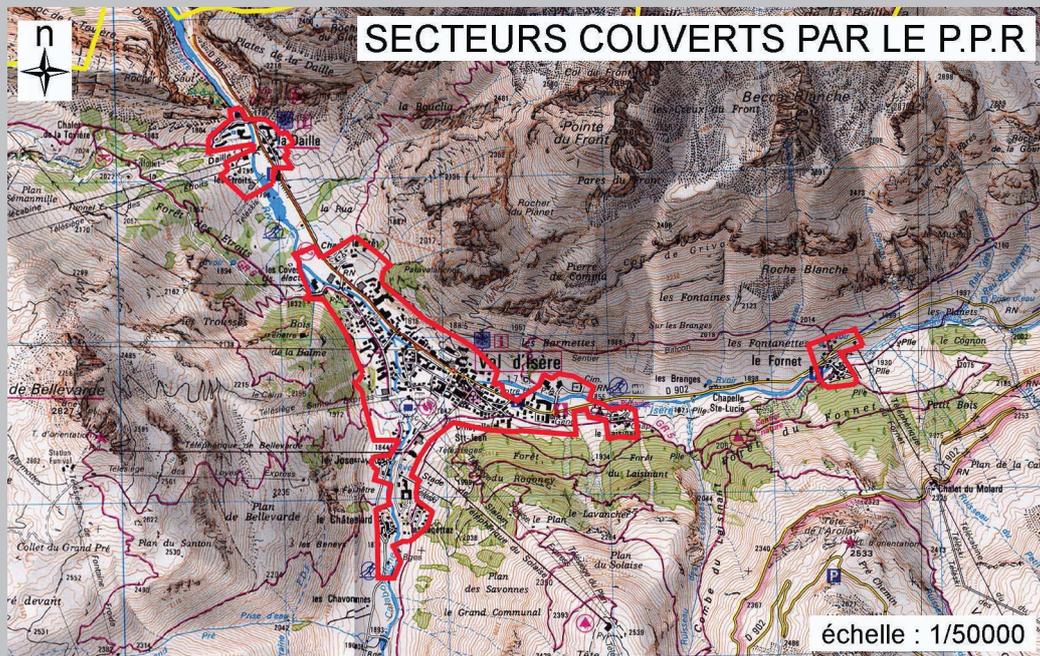
Le transport urbain est, pour la station, un élément fondamental en termes d'image de marque.

Le service de transports en commun dessert tous les quartiers avec une cadence soutenue et efficace, bien appréciée des usagers.

Le stationnement des voitures, en général payant, est optimisé. Des parking couverts et extérieurs sont répartis dans la station. La programmation proposée par l'étude AUM devrait permettre une amélioration de la fonctionnalité du stationnement et de la station de manière plus générale, allant dans le sens de la politique de « piétonisation » et d'embellissement des espaces extérieurs engagée par la commune.

Les risques Naturels

Le PPR de la commune a été approuvé le 27 avril 2006. Il prend en compte les risques relatifs aux avalanches, mouvements de terrain, inondations dont un volet spécial pour les crues de l'Isère et de la Calabourdane.



1 - Risques d'origine géologique

1.1 - Le risque sismique

Le zonage sismique de la France

Le décret 91-461 du 14 mai 1991 (modifié en 2000) détermine cinq zones de sismicité croissante : Zone 0 : de «sismicité négligeable mais non nulle» où il n'y a pas de prescription parasismique particulière : aucune secousse d'intensité supérieure à VII n'y a été observée historiquement. Quatre zones Ia, Ib, II et III où l'application de règles de construction parasismique est justifiée.

La commune de Val d'Isère est classée en zone 1b (zone de sismicité faible).

1.2 - Le risque de mouvements de terrain

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Val d'Isère

Un P.P.R. (volet : avalanches, mouvements de terrain, inondations, hors crues de l'Isère et la Calabourdane) a été établi en 2006 pour la commune de Val d'Isère par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF de Savoie), service RTM en 2006.

Le P.P.R a pour objet de permettre la prise en compte des risques d'origine naturelle sur une partie du territoire de la commune de Val d'Isère (urbanisations existantes et futures, camping-caravaning et certains types de stationnement).

Après approbation, le P.P.R vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé comme tel au document d'urbanisme.

1.3 - Les affaissements et les effondrements

Ces mouvements sont liés à l'existence de cavités souterraines qui se créent par dissolution de roches solubles, notamment les gypses dans le territoire de Val d'Isère. Le gypse est une roche très sensible à l'action des eaux d'infiltration en raison de sa très grande solubilité. Les mouvements peuvent consister en un affaissement de terrain correspondant à un abaissement lent et continu du niveau du sol, sans rupture apparente à la surface. Ils peuvent aussi conduire à l'effondrement brutal du toit de la cavité formée par le travail de sape des écoulements souterrains.

Ces phénomènes peuvent, selon les dimensions et la position du bâtiment, entraîner un basculement ou un enfoncement de la construction se traduisant par sa ruine partielle ou totale.

De tels phénomènes sont signalés dans le massif de Belvarde, dans les secteurs des Tommeuses, des Têtes de Borsat, de l'amont de la combe des Santons. Le PPR n'en recense pas dans le périmètre d'étude.



1.4 -Les glissements de terrain

La nature de certains terrains, en particulier les placages morainiques qui sont des matériaux hétérogènes caractérisés par le voisinage inorganisé d'éléments de taille très différente (gros blocs, cailloux, galets, sables, argiles) les rend sensibles aux circulations d'eau et peuvent entraîner des glissements de terrain.

Des risques potentiels de glissement sont signalés sur plusieurs versants de Belvarde et de Solaise. Les secteurs du Rogoney, de la Crête de l'Arselle et de l'Ouille de Cugnaï sont soumis à des glissements actifs.

Les constructions situées sur des glissements de terrain peuvent être soumises à des efforts de type cisaillement, compression et dislocation.

Dans la zone couverte par le PPR, ces phénomènes concernent les secteurs suivants :

- La Daille (les Etroits) : glissement de terrain dans les terrains de couverture (formations glaciaires).
- Le Fonet : glissement de terrain.

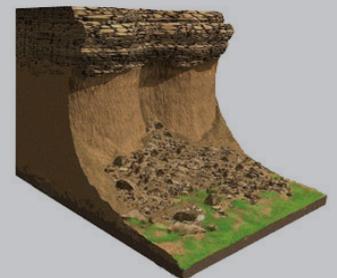
1.5 - Les chutes de pierres et de blocs, écroulements

Les chutes de pierres et de blocs sont liés aux phénomènes de cryoclastie et de thermoclastie qui, sous l'action du gel et du dégel, entraînent la séparation d'un fragment de la masse rocheuse. Le bloc descellé tombe et roule sur la pente où il intervient dans la construction d'un éboulis. Les termes chutes de pierres, éboulements et écroulements (effondrement de pans entiers de montagne) traduisent l'importance du phénomène.

Dans le cas des chutes de pierres, les constructions sont soumises à un effort de poinçonnement pouvant entraîner, dans les cas extrêmes, leur ruine totale. Les écroulements se traduisent, au regard du bâti exposé, une destruction complète en raison des énergies mises en jeu.

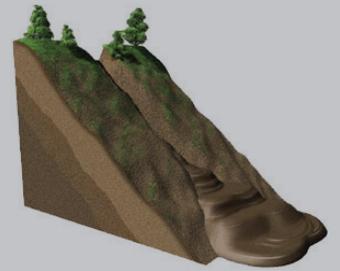
Dans la zone couverte par le PPR, ces phénomènes concernent les secteurs suivants :

- La Daille : chutes de pierres et de blocs depuis les Plates de la Daille et depuis le rocher du Saut.
- Le Crêt : chutes de blocs depuis le rocher du Planet.
- Le Clapey-Rogoney : chutes de pierres depuis le rocher du Rogoney.
- Camping des Richardes : chutes de blocs.
- La Balme, le Petit Alaska, le Bosset : chutes de pierres et de blocs.
- Entre le Châtelard et le Joseray : chutes de pierres et de blocs.
- Vers les Beney : chutes de pierres et de blocs.
- Châtelard : chutes de pierres et de blocs.



1.6 - Les coulées boueuses

Les coulées boueuses désignent les écoulements où cohabitent phase liquide et phase solide. Elles peuvent provenir des glissements de terrain ou des crues de torrents et des rivières torrentielles. Les bâtiments exposés aux coulées sont soumis principalement à une poussée dynamique sur les façades et à des efforts de poinçonnements liés à la présence d'éléments grossiers (blocs) dans les écoulements. Ils peuvent aussi être envahies ou ensevelies par les coulées boueuses.



Dans la zone couverte par le PPR, ces phénomènes concernent les secteurs suivants :

- La Daille : coulées boueuses issues de l'activité torrentielle des ruisseaux (ruisseau de Bouclia) provenant des rochers du Front et du Franchet.
- La Daille : débordement torrentiel avec transport de matériaux (ruisseau de la Tovière).
- Le Fornet : débordement torrentiel avec transport de matériaux (ruisseau de Sasse Loyran).
- Le Fornet : débordement torrentiel du ruisseau de l'Iseran.
- Barmettes, Rouvinaz, les Cabornes : coulées boueuses alimentées par les champs d'éboulis sur le versant de la Pointe du Front.
- Camping du Laisinant, les Richardes : coulées boueuses issues de la combe du Lavancher.

1.7 - Les érosions de berges

Cette notion concerne les cours d'eau dont les berges, constituées de terrains meubles sont sapées par l'action des eaux courantes. Cette forme d'érosion entraîne l'ablation de portions de berges rendant les terrains proches de la rivière inconstructibles.

Dans la zone couverte par le PPR, ces phénomènes concernent le secteur suivant :

- Le Fornet : écroulement des berges dans les gorges de l'Isère (masse écroulée de 200 à 300 m³).

2 - Les risques d'origine climatique

2.1 - Les risques d'inondation

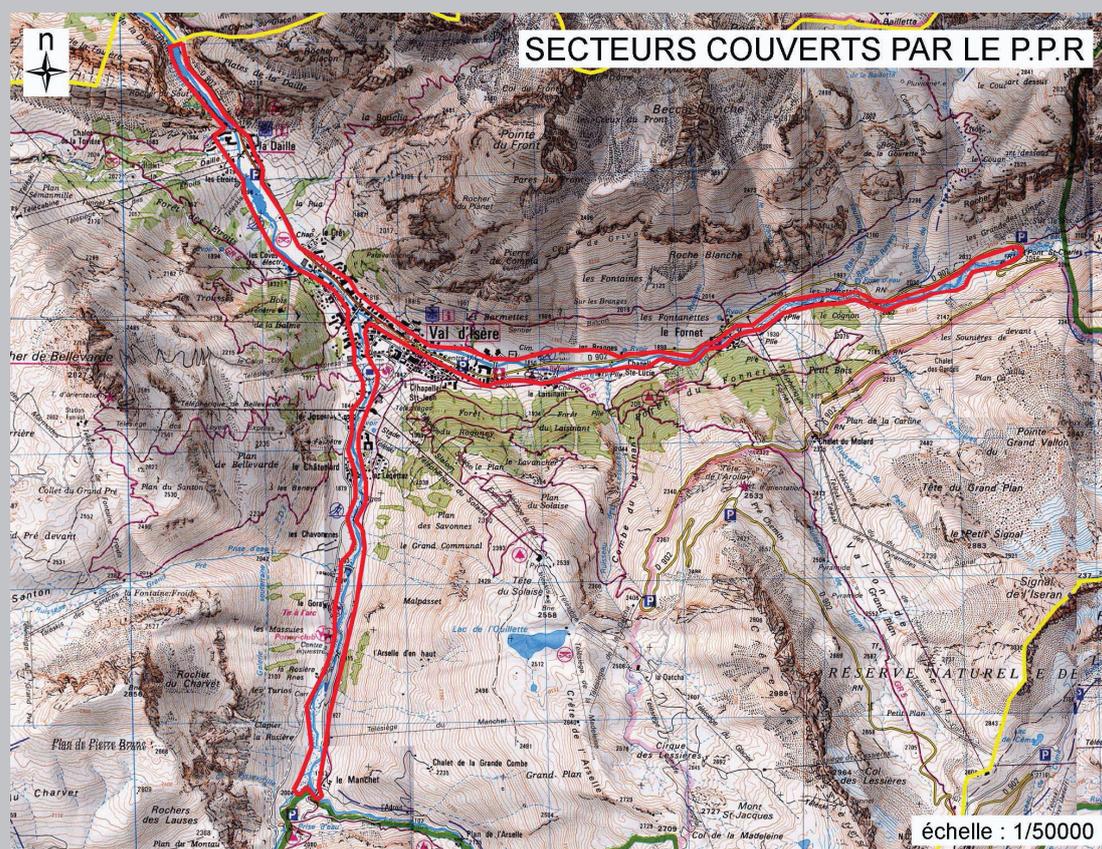
Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Val d'Isère

Un P.P.R. (volet Inondation) a été établi en 2004 pour la commune de Val d'Isère. Il a pour objet de permettre la prise en compte des risques d'inondation sur tout le linéaire de l'Isère et de la Calabourdane dans le territoire de la commune de Val d'Isère.

La crue centennale (période de retour 100 ans) est considérée comme le phénomène minimum servant de référence pour la définition du risque.

Le P.P.R volet inondation présente successivement :

- La carte des aléas, c'est-à-dire la distribution du phénomène naturel considéré.
- L'appréciation des enjeux, c'est-à-dire les modes d'occupation et d'utilisation du territoire dans la zone à risques.
- Le zonage et le règlement précisant, par zone, les interdictions et autorisations quant à la construction, le stationnement des véhicules, les terrassements, la création d'équipements



2.2 - Les risques d'avalanche

Sur un terrain en pente, le manteau neigeux est soumis de façon permanente à la reptation, un mouvement gravitaire lent et continu. Le terme d'avalanche désigne l'accélération accidentelle et brutale de ce mouvement, entraînant la destruction du manteau neigeux. Les écoulements neigeux qui peuvent être de différente nature (avalanches de neige denses et peu rapides, avalanches de neige froide non transformée, peu denses mais rapides...) suivent grossièrement la ligne de plus grande pente.

Les biens et équipements exposés aux avalanches subissent des contraintes qui peuvent entraîner la ruine des ouvrages.

La commune de Val d'Isère est particulièrement confrontée au risque avalancheux. On dénombre actuellement dans le territoire communal près de 80 avalanches entrant dans les catégories « ordinaires », « peu fréquentes » ou « exceptionnelles ». Dans le passé, des avalanches meurtrières se sont produites entraînant des pertes humaines et matérielles. Depuis 1970, 5 avalanches ayant donné lieu à un arrêté de Catastrophe Naturelle ont été enregistrées les 04.02.1984, 30.01.1986, 14.02.1990, 22.12.1991, 30.11.1996.

Le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) qui constitue le cadre dans lequel sont effectués les traitements préventifs par les services des pistes avant ouverture au public, est conforme aux règlements de sécurité de la circulaire 20-268 du 24 juillet 1980 du ministère de l'Industrie.

Ce document a pour objet de permettre la prise en compte des risques d'origine naturelle, en l'occurrence les avalanches, sur une partie du territoire de la commune de Val d'Isère (urbanisations existantes et futures, camping-caravaning et certains types de stationnement).

Le P.P.R recense dans la zone d'étude 27 secteurs concernés par les phénomènes avalancheux. Il présente par secteur notamment la nature et l'efficacité des protections existantes contre les avalanches.



Le site de Val d'Isère présente des caractéristiques naturelles propices au développement du ski sur la commune :

- un profil topographique et des massifs de différentes orientations pour offrir un ski varié et évolutif
- un bon ensoleillement ainsi qu'une forte niviosité des précipitations garantissant la présence de neige en hiver
- des capacités de ressources en eau importantes, du fait de la présence de l'Isère notamment, pour assurer la production de neige de culture.

Néanmoins, les risques naturels sont nombreux et variés. Ils doivent être pris en compte dans les projets d'urbanisation future. Le PPR s'impose au PLU.

Sources :

- www.valdisere.com
- Atelier 2
- Etude de définition pour l'implantation d'un espace d'échanges en entrée station ; AUM ; juillet 2004.
- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Val d'Isère. DDAF/RTM. 2006.
- Plan de Prévention des Risques/Avalanches de la commune de Val d'Isère
- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Val d'Isère. Volet inondation. DDE de la Savoie, DDAF/RTM, Sogreah, Diren Rhône-Alpes. 2004.
- Commune de Val d'isère. Elaboration d'un tableau de Bord sur la sécurité et l'évacuation des bâtiments et des accès soumis à un risque d'avalanche. GIPEA. 2002.
- Eléments de « Porter à la connaissance ». 17. août 1998.
- Extraits de l'Observatoire de l'évolution de l'hébergement touristique et du trafic routier Tarentaise - Vanoise ; DDE73 ; janvier 2005.

